



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 077-217702281-20240628-D2024_018-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de HONDEVILLIERS**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 28 JUIN 2024**

Maire : Monsieur Camille DIQUAS

Étaient présents : M. Camille DIQUAS, Mme Mélina DESSOLES, Mme Servane BEUQUE, M. CROSNIER Joffrey, M. Abel DUREAU, Mme Sandrine TURGNÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. LESAGE Marc donne pouvoir à M. DUREAU Abel, Mme BATY Cathy donne pouvoir à M. DIQUAS Camille, M. CHARNLEY David donne pouvoir à Mme DESSOLES Mélina, M. LAGUEYRIE Didier donne pouvoir à Mme BEUQUE Servane

Secrétaire de séance : Mme Servane BEUQUE

Membres afférents au conseil : 11

Membres en exercice : 10

Membres ayant pris part à la délibération : 10

Date de convocation/affichage : 21/06/2024

DÉLIBÉRATION 2024 - 018 : Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saacy-sur-Marne, Charny et la Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert ;

Vu la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;

Vu la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;

Vu la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la communauté de Commune Gâtinais Val-de-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés.

La secrétaire de séance
Mme Servane BEUQUE
Conseillère municipale



Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Hondevilliers, le 09/07/2024
Le Maire,
Camille DIQUAS

